



Une intervention de plus au Régime Différencié !

Ce jour dès 08h00 au régime différencié, la détenue V. a, une fois de plus, très lourdement perturbé la détention !

Cette détenue est déjà passée par de nombreux établissements sur lesquels elle est arrivée en transferts disciplinaires, suite à de nombreuses agressions sur personnels, tapage et détérioration de matériel.

Bien connue aussi sur le CP pour ses **troubles psychiatrique, mais aussi sa violence et pyromanie, elle aura déjà agressé un agent d'un coup de genou entre les jambes**, en plus d'avoir allumé de nombreux feux de cellule.

Aujourd'hui, elle y mettra le feu trois fois. D'abord vers 8h00, en enflammant un vêtement placé devant sa porte, brulant partiellement le parquet de la cellule. Par chance, le feu s'éteindra rapidement.

Vers 09h15, **c'est l'infirmière en charge de la distribution des médicaments, qui recevra un violent coup de pied dans les jambes par ladite détenue**, qui lui tiendra les propos suivants : « tu vas me casser les couilles aujourd'hui ? ... » **menaçant d'agresser le personnel si la porte de la cellule était à nouveau ouverte.**

S'en suivi un tapage qui durera toute la matinée, la détenue s'acharnera tellement sur la porte de cellule, qu'elle manquera de peu de la faire sauter. Elle y allumera par ailleurs deux autres feux, vers 11h30 puis 11h55. Heureusement chacun sans gravité.

Une équipe d'intervention sera constituée afin d'extraire la détenue de la cellule. Les surveillantes y parviendront malgré l'inertie de la détenue, et avec l'aide des officiers présents sur les lieux.

La détenue sera placée en CProu vers 12h05 (absence de QD sur le CP dû à une restructuration). Durant son placement, elle menacera et tentera de charger les surveillantes avant la fermeture de la porte, sans succès.

FO Justice exige le transfert par MOS de la détenue ! C'est d'ailleurs avec étonnement que nous apprenons qu'il y avait une possibilité de transfert sur un établissement de la DI, mais que ce sera refusé par le DIA, qui ne souhaite pas de transfert le weekend...

Le bureau local FO Justice félicite à nouveau les agents qui ont mis fin à cette succession d'incidents, ainsi que l'ensemble des surveillantes qui la gèrent au quotidien.

Totalement inapte à un placement en détention classique, la détenue V. n'a clairement pas sa place sur le CP Rennes. **FO Justice revendique depuis longtemps, un placement des profils psychiatriques, inaptes à une gestion en détention, vers des structures adaptées à leurs pathologies.**

Les collègues ne sont pas personnels psychiatriques mais bien surveillantes pénitentiaires. Malgré une forte polyvalence et un savoir-faire, **il y a des cas pour lesquels, une mission d'accompagnement et de gestion EST ET RESTERA tout bonnement impossible !** Preuve en est des trop nombreux écrits sur le secteur...

En attendant, la détenue V. doit être transférée sans délai !

FO Justice CP Rennes
Le 18 novembre 2023

